

---

# **PANORAMA DE PRESSE MOSELLE ET MADON**

**12 AVRIL > 25 AVRIL 2022**

---

# SOMMAIRE

---

---

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MOSELLE ET MADON

(3 articles)

---

---



jeudi 21 avril 2022

### Le lapin de Pâques est passé à Chali'chatons (180 mots)

Une odeur de gâteau flotte dans la grande salle de la crèche Chali'chatons. Ce sont les enfants qui l'ont confectionné avec...

Page 6



vendredi 22 avril 2022

### Compost mûr restitué, compost demi-mûr retourné (267 mots)

Dernièrement, deux opérations se sont déroulées sur le site de compostage collectif et partagé situé chemin de Châtel, dans...

Page 7



samedi 23 avril 2022

### Le lotissement « Champi » sort de terre (383 mots)

Hier friche industrielle de 3,3 hectares, demain zone accueillant des jeunes couples, des familles, des personnes âgées dan...

Page 8

---

---

## COMMUNES MOSELLE ET MADON

(15 articles)

---

---



mardi 12 avril 2022

### Maintien du taux des taxes (189 mots)

Le conseil maintient le taux de la taxe foncière 2021, soit bâti 34,20 % et non bâti 35,24 %. Le budget pri...

Page 10



mardi 12 avril 2022

### Les taux des taxes identiques à l'année 2021 (235 mots)

Le conseil municipal s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente. Dix élus étaient présents et trois représentés....

Page 11



mardi 12 avril 2022

### La mine de fer rouvre : trois raisons d'aller la visiter (408 mots)

Ce jeudi 7 avril, la mine du carreau du val de Fer de Neuves-Maisons vient de lancer sa campagne de printemps. Le lieu espè...

Page 12



mercredi 13 avril 2022

### Trois nouveaux arrivants à la brigade autonome (370 mots)

Yann Degontho, 27 ans, arrive de la Réunion, où après avoir obtenu un master de droit public il a commencé par travailler a...

Page 13



mercredi 13 avril 2022

### Le village réfléchit à la transition écologique (172 mots)

Et si, à Frolois, tous agissaient pour l'environnement ? Le Foyer rural a invité les villageois à réfléchir à des pistes d'...

Page 14



jeudi 14 avril 2022

### Annick Carnet entre au conseil municipal à la suite de démissions successives (129 mots)

À la suite de la démission attendue de Murielle Salvan, conseillère municipale, et de celle de Sébastien Thibaux, son rempl...

Page 15



jeudi 14 avril 2022

### La CLCV continue d'aider les plus fragiles (380 mots)

On n'a pas tous les jours 20 ans. Pour marquer cet événement, les adhérents de l'association Consommation, Logement et Cadr...

Page 16



vendredi 15 avril 2022

### Les comptes de la commune âprement discutés (263 mots)

Réuni sous la présidence du maire, Benoît Sklepek, le conseil municipal a pris les décisions suivantes. Le taux des taxes l...

Page 17



samedi 16 avril 2022

### Conseil municipal : priorité aux chiffres (349 mots)

Le conseil municipal réuni dernièrement a commencé par l'étude du compte administratif 2021, qui fait apparaître un résulta...

Page 18



samedi 16 avril 2022

### Un conseil municipal consacré au budget (163 mots)

Ce lundi, Xavier Boussert, maire de la commune, a convoqué le conseil municipal pour discuter et adopter le budget du bourg...

Page 19



dimanche 17 avril 2022

### La taxe foncière reste stable pour 2022 (323 mots)

Le conseil municipal d'avril s'est déroulé à la salle d'honneur de l'hôtel de ville, plusieurs points étaient en délibérati...

Page 20



dimanche 17 avril 2022

### Les taux en question (50 mots)

Les taux liés aux taxes directes locales restent inchangés avec 40,62 % pour la taxe foncière bâtie et 27,13 % pour le non ...

Page 21



mardi 19 avril 2022

### Le conseil municipal adhère à la mission RGPD (254 mots)

Le dernier conseil municipal s'est réuni avec huit membres présents, quatre absents représentés par procuration et un absen...

Page 22



mardi 19 avril 2022

### Diminution symbolique du taux de la taxe foncière (373 mots)

Le conseil municipal a été caractérisé par des chiffres. Pour 2021, il apparaît un excédent de fonctionnement cumulé de 257...

Page 23

**Taxes foncières : les taux en vigueur, les mêmes depuis 2010, reconduits** (288 mots)

Beaucoup de chiffres à étudier lors de la dernière séance du conseil municipal, qui a eu lieu le 1er avril. ...

---

---

COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES MOSELLE ET  
MADON

---

---



DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON-CHALIGNY

## Le lapin de Pâques est passé à Chali'chatons

Une odeur de gâteau flotte dans la grande salle de la crèche Chali'chatons. Ce sont les enfants qui l'ont confectionné avec les professionnelles. Pour préparer le passage du lapin de Pâques, ils ont décoré les murs de dessins, ont chanté et ont fabriqué un arbre de Pâques.

Ce matin-là, ils attendent, un peu tendus, le passage du porteur de chocolats. Soudain, une clochette tinte. C'est le signal ! Tout le petit monde

se fait équiper de manteaux et de chaussures et, un petit seau à la main, sort à la recherche de gourmandes surprises. « Oh, là, un gros ! C'est pour moi ! » rugit Inoussa, 2 ans 1/2. Vadim, même âge, constate : « Y en avait beaucoup mais Vadim a tout pris. » Quant à Cléo, généreuse, elle offre de grand cœur un de ses précieux petits œufs à Julie, une des employées. Les récoltes mises en commun ont ensuite été dégustées tous ensemble. ■



Tout a été trouvé, mais pas encore croqué ! Tout a été trouvé, mais pas encore croqué ! Photo ER





## Compost mûr restitué, compost demi-mûr retourné

**D**ernièrement, deux opérations se sont déroulées sur le site de compostage collectif et partagé situé chemin de Châtel, dans le village. À l'issue de huit mois de maturation, le compost mûr a été restitué aux participants, venus précédemment apporter dans le bac d'apport leurs biodéchets. Les guides composteurs référents du site, épaulés par des habitants, ont tamisé le compost avant de le restituer. Les personnes présentes (plus d'une dizaine) ont pu emporter le contenant d'au moins un bioseau pour composteur, celui-ci permettant de collecter et de transporter plus facilement les déchets de cuisine vers le site. C'est ainsi que, lors de cette première opération, environ

700 litres de compost, sur les 800 litres de contenance du bac, ont pu être ainsi restitués en deux jours.

Pour la seconde opération, l'équipe a procédé au transfert du bac d'apport plein vers l'un des deux bacs de maturation. En effet, devant le succès du site grâce à un apport de biodéchets très important, un quatrième bac avait été installé fin novembre 2021.

### 1 600 litres retournés

C'est donc le contenu de deux bacs de maturation (2 × 800 litres, soit 1 600 litres) qui a été retourné et transféré, afin de permettre au bac d'apport

d'accueillir de nouveaux biodéchets. Le bac de maturation permet au compost demi-mûr de finir de se décomposer avant d'être utilisé comme amendement. Les guides composteurs n'ont pas démerité. D'ici à la fin du mois d'avril ou au début du mois de mai, une nouvelle restitution de compost mûr est déjà envisagée. ■



Les acteurs du compost ont collaboré avec les guides composteurs.



DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON-NEUVES-MAISONS

## Le lotissement « Champi » sort de terre

Lors d'une récente réunion de chantier, les différents responsables impliqués dans la construction du nouveau lotissement « Champi » ont détaillé son calendrier de construction, ainsi que les dates de disponibilité des 89 futurs logements.

**H**ier friche industrielle de 3,3 hectares, demain zone accueillant des jeunes couples, des familles, des personnes âgées dans 89 nouveaux logements, le lotissement Champi se dessine.

Son cahier des charges affecte 15 % de l'espace à une zone verte dotée d'un fit-parc, près de la piscine. À l'origine du projet, la mairie de Neuves-Maisons et la com'com. Parce que la loi impose de ne pas construire sur les terres agricoles mais de combler les « dents creuses », explique le maire, Pascal Schneider. « Le planning est respecté », assurent Florian Daviller, directeur technique régional du promoteur European Homes, maître d'œuvre de la partie bâtiments et Patrice Caro, directeur de l'entreprise chalinéenne MP2i-Conseil, maître d'œuvre de la partie viabilisation (VRD).

### Des logements en duplex avec jardin

La partie VRD, réalisée par l'entreprise Colas, devrait être achevée en juin 2022. Trois accès sont prévus : rond-point de la Filoche, rue Pasteur et rue Anatole-France. C'est la ville qui engagera en juin les travaux de voirie le long de la piscine. Le maire prévoit un afflux de circulation rue Anatole-France. « On devra réfléchir à l'aménagement d'un futur carrefour qui desservira aussi la nouvelle gendarmerie. »

La partie construction se déroulera en deux phases. Premiers achevés, début 2023, quatre bâtiments côté Filoche comportant chacun quatre logements en duplex avec jardin. Parallèlement, côté piscine, huit maisons en accession à la propriété seront livrées en 2023 et huit en prêt location-accession (PSLA), début 2025.

Entre ces deux pôles, côté sud 42 logements locatifs seront prêts en 2024. 34 d'entre eux seront caracté-

sés pour les seniors dont quatre maisons de plain-pied et 30 appartements. Côté nord, 15 parcelles à bâtir en construction libre pour lesquelles « il y a une bonne dynamique de vente », assure M. Daviller.

Enfin, projet de la com'com, un îlot de verdure de 200 arbres remplacera le triangle en friche face à la Filoche. Son entretien sera assuré conjointement par les deux collectivités. ■



La réunion de chantier, où toutes les parties sont représentées, pointe un avancement des travaux conforme aux prévisions. Les premiers immeubles sont sortis de terre (en arrière-plan).



---

---

# COMMUNES MOSELLE ET MADON

---

---



## Maintien du taux des taxes

**L**e conseil maintient le taux de la taxe foncière 2021, soit bâti 34,20 % et non bâti 35,24 %.

Le budget primitif 2022 est adopté, les projets d'investissement 2022 sont : acquisition des terrains de l'indivision Arnould, aménagement des écoles, remplacement des menuiseries extérieures de la Poste, travaux divers de voirie : éclairage public, équipement du Chaubourot, arboretum de la Moselle, remplacement des plaques de rues, réfection des rues Lucey, du creux chemin, de la rue de Mirecourt.

Approbation du budget annexe « quartier durable » pour 650 000 euros HT en fonctionnement et 666 876 € HT en investissement.

Attribution des subventions aux associations : anciens combattants 450 €, badminton 400, Créa passion 400, Flav danse 700 + 150 participation Pass sport, foot 700, hand 3 500, Amis de l'orgue 900, Traits vivants 500, Loisirs et culture 600, ARPA 500, Souvenir Français 400, USEP 200, volley 200, Croix blanche 200, Familles rurales 1 800.

Renouvellement de la convention d'objectifs passée avec Familles rurales

Création d'un poste d'adjoint administratif, d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe et d'un poste d'adjoint principal de 1<sup>re</sup> classe (disponibilité de Reine Agbahoungba).

Négociations pour la rénovation de l'éclairage public ■





## Les taux des taxes identiques à l'année 2021

**L**e conseil municipal s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente. Dix élus étaient présents et trois représentés.

Les comptes de gestion 2021 présentent un excédent de 103 139 € et un excédent reporté de 200 068 €, soit 66 400 € pour de futurs investissements.

■ Les investissements suivants sont prévus, si les subventions demandées sont acceptées : un accès aux personnes à mobilité réduite en mairie et une organisation des bureaux, la réfection de la voirie des

sites de collecte des ordures, l'acquisition de détecteurs CO2 pour l'école, un nouveau jeu au parc pour enfants, des filets et de l'éclairage pour le petit terrain de sport.

■ Concernant les taxes locales, les taux suivants ont été adoptés à l'unanimité : taxe d'habitation, 11,18 % ; taxe sur le foncier bâti, 15,75 % ; 14,53 % sur le foncier non bâti. Ces taux sont les mêmes qu'en 2021, mais la communauté de communes va, elle, augmenter son taux d'imposition.

■ Les subventions aux associations

ont également été votées (8 pour, un contre deux abstentions) : COOP scolaire, USEP 2 500 €, UF 200 €, CE-PA 100 €, anciens pompiers de Viterne 150 €, La Fontaine 947 €, amicale des pompiers de Viterne 200 €, APMM 450 €, Reg'Arts 400 €, divers 3 053 €.

■ Compte tenu des problèmes récurrents rencontrés avec l'US Viterne Madon à propos des vestiaires du stade, la subvention sera donnée après un entretien entre la municipalité et le président du club. ■



## La mine de fer rouvre : trois raisons d'y aller

À la veille des vacances scolaires, la mine de fer de Neuves-Maisons vient de lancer, ce jeudi 7 avril, sa campagne de printemps. Ce lieu chargé d'histoire espère accueillir de nombreux visiteurs.

Ce jeudi 7 avril, la mine du carreau du val de Fer de Neuves-Maisons vient de lancer sa campagne de printemps. Le lieu espère attirer nombre de familles en quête d'un voyage dans le temps. Voici les trois raisons d'y aller :

### Un lieu historique

Ouverte en 1874, cette mine de fer a vu défiler les époques, notamment la période charnière de la révolution industrielle. « Cet événement historique a marqué le pays. Ça a été un vrai tournant dans l'histoire et les mineurs de Neuves-Maisons y ont pris pleinement part », explique Vincent Ferry, directeur de la mine.

C'est aussi à cette époque que les grands monuments français ont été construits. Le fer, qui constitue la Tour Eiffel, provient principalement de la mine de Neuves-Maisons et des mines du bassin lorrain, tout comme la cathédrale de Nancy et la basilique Saint-Epvre.

### Visite familiale

Ouverte au public de 13 h 30 à 18 h, tous les jours, la visite des galeries s'étend sur 1 kilomètre. Pendant deux heures, les visiteurs profiteront de l'expertise d'un guide bénévole. Au programme : visite guidée sur les traces des anciens mineurs et de leurs différents travaux, qui permet de comprendre les techniques d'extraction et de transformation. « C'est une visite qui plaît aux petits comme aux plus grands. On peut venir en famille profiter de cet espace en pleine nature, entouré de la forêt Domaniale de Haye ».

### Un parcours pédagogique

À l'intérieur de la mine, tout est organisé pour que les enfants prennent part à la visite. Depuis quelque temps, la direction a décidé de mettre en avant la pédagogie durant la visite. Chariot de pierre à pousser sur les rails et maniements des outils, tout est prévu pour que les visiteurs puissent avoir une expérience com-

plète. « Les enfants adorent et sont très impliqués dans les activités proposées ». ■



Ce jeudi 7 avril marque la réouverture des visites de la mine de fer de Neuves-Maisons. Photo d'archives ER /Patrice Saucourt

*par Martin Regley*

Les visites seront ouvertes au public tous les jours des vacances (y compris le dimanche et le lundi de pâques) tous les après-midi de 13 h 30 à 16 h. 7 € pour les adultes, 3,50 € pour les 10/18 ans, et gratuit pour les - de 10 ans.





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON-NEUVES-MAISONS

## Trois nouveaux arrivants à la brigade autonome

La brigade autonome territoriale (BAT) de Neuves-Maisons vient d'accueillir deux élèves gendarmes, Yann Degontho et Quentin Lepitre, qui, venant de la vie civile, ont directement réussi le concours de sous-officier, et une élève gendarme (GAV), Clémence Leleu, qui la passera en septembre.

**Y**ann Degontho, 27 ans, arrive de la Réunion, où après avoir obtenu un master de droit public il a commencé par travailler au service juridique de ce département. Mais le métier de gendarme l'intéressait. Protéger les personnes et les biens, se rendre utile, voilà qui le motivait. « J'ai perçu l'aura du gendarme, sa conviction, et c'est ce qui m'a attiré. » Il fait la fierté de ses parents. Après les huit mois d'école à Montluçon, il a pris ses fonctions à la BTA le 28 mars et s'adapte à l'environnement lorrain.

### « Un beau métier »

Quentin, 20 ans, habitait avec sa famille près de Bayon. Après avoir passé le bac en travaillant en parallèle dans un supermarché, il sent que le contact avec les gens l'intéresse.

« Mon père était gendarme auxiliaire, nous en parlions beaucoup et le métier m'a tenté. » Après sa formation à Dijon, contrairement à ses collègues, il a demandé à revenir en Lorraine, où il a « une attache particulière ». Il a pris ses fonctions à la BTA le 7 avril. « C'est un beau métier, avec des facettes difficiles, mais tous les jours sont différents et je prends l'expérience des anciens. Nous sommes beaucoup de jeunes entre 20 et 40 ans, ça met tout de suite à l'aise. »

Quant à Clémence Leleu, 20 ans elle aussi, elle a d'abord passé un BTS et travaillé dans un commerce avant d'intégrer la gendarmerie. Reçue au concours de GAV en 2021, elle a effectué ses trois mois de formation à Dijon et a pris ses fonctions à la BAT le 31 mars. Elle est originaire du Pas-de-Calais et sa famille lui manque.

Mais elle aime le côté militaire du métier, le sport, la droiture, « les valeurs qu'on nous apprend à l'école ». Sa première intervention mouvementée l'a confortée dans son choix. ■



Clémence Leleu, gendarme adjointe volontaire (GAV), Quentin Lepitre et Yann Degontho, élèves gendarmes, viennent de prendre leurs fonctions à la brigade autonome de la commune.





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON-FROLOIS

## Le village réfléchit à la transition écologique

**E**t si, à Frolois, tous agissaient pour l'environnement ? Le Foyer rural a invité les villageois à réfléchir à des pistes d'action pour la commune. Animée par Linda Lambert et Anouck Ferry, de la fédération départementale des Foyers ruraux, le public a participé par petits groupes à l'élaboration d'une fresque de renaissance écologique, sur les thèmes « se déplacer », « protéger l'environnement », « se nourrir ».

Une réunion participative et une

prise de conscience pour la vingtaine de personnes, qui ont abordé des solutions telles que le covoiturage, le partage de voiture, la culture de fruits et de légumes, ainsi que leur cuisson. Un consensus a été établi pour réaliser une opération de nettoyage de la nature lors d'une matinée. Cette première réunion était un début, comme un état des lieux. Le Foyer rural va la prolonger par d'autres et mettre en œuvre les idées émises par ce groupe, qui ne demande qu'à s'agrandir. ■



Une réunion participative et une prise de conscience.

Agathe Pillot au 06 31 14 24 32





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON-MÉRÉVILLE

## Annick Carmet entre au conseil municipal à la suite de démissions successives

À la suite de la démission attendue de Murielle Salvan, conseillère municipale, et de celle de Sébastien Thibaux, son remplaçant, avant même d'être nommé, c'est Annick Carmet, retraitée, qui leur succède.

Mérévilloise de cœur malgré un intermède de dix-neuf ans, elle rejoint l'équipe dirigée par Cédric Schwaerderlé sur la liste intitulée « Méréville autrement, avec et pour vous ». Annick Carmet a intégré la commission

« communication, culture et orientation stratégique », ainsi que la commission scolaire et extrascolaire. Elle est également membre du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) et élue des représentants au conseil d'administration du CCAS.

Les conseillers en place avec le maire lui ont souhaité la bienvenue. ■



Annick Carmet, nouvelle conseillère municipale.





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON – NEUVES-MAISONS

## La CLCV continue d'aider les plus fragiles

L'association Consommation, Logement et Cadre de Vie (CLCV) du bassin de Neuves-Maisons fête ses 20 ans, Elle œuvre notamment à l'amélioration de la qualité de l'air, à la protection du plateau Sainte-Barbe et à la défense des consommateurs.

On n'a pas tous les jours 20 ans. Pour marquer cet événement, les adhérents de l'association Consommation, Logement et Cadre de Vie (CLCV) du bassin de Neuves-Maisons comptent organiser une conférence avec une personnalité connue pour son engagement sur les thèmes qu'ils défendent. Son assemblée générale s'est déroulée vendredi 8 avril en présence d'Audrey Bardot, conseillère départementale, et de Gilles Janson, vice-président communautaire, représentant Filipe Pinho. Une minute de silence a été observée en l'honneur de trois membres décédés : Jean-Paul Paysan, Nunzio Cavallero et Jacques Conrat.

La CLCV a manifesté son désaccord avec la nouvelle tarification de l'eau, qui se traduit par une augmentation de 0,30 % de la facture. Invitée à travailler avec la communauté de communes, elle œuvrera pour la mise en place d'un fonctionnement solidaire (chèque eau notamment). Avec

d'autres associations, la CLCV veut aussi empêcher l'implantation d'une nouvelle carrière « TGV » (Thuilley, Germiny, Viterne) qui aboutirait à la destruction de 40 ha de forêt. Le jugement n'est pas prononcé.

### Flambée des litiges

La CLCV fait partie du comité de suivi de la SAM. L'industriel a annoncé la construction d'une cheminée de 55 m de haut et la mise en place de nouveaux filtres, afin d'améliorer la qualité de l'air. L'association suit également l'usine Vicat à Xeulley. « À Frolois, on ne récupère pas un rond de l'usine Vicat mais on récupère ses fumées et ses odeurs, a ironisé M. Colas, maire de cette commune. L'association qui nous a aidés, c'est vous. » Enfin, Michel Breton, président, a évoqué la récente flambée des litiges pour lesquels l'aide de la CLCV a été demandée : contrats d'énergie et arnaques téléphoniques, notamment.

Pour conclure, Audrey Bardot s'est dite touchée par le souci de la CLCV d'aider les plus fragiles et a confié son souci de la transition écologique : « Plus tard on la fait, plus elle nous coûtera cher. » ■



La CLCV a manifesté son désaccord avec la nouvelle tarification de l'eau.

Pour vos litiges, vous pouvez rencontrer des responsables de la CLCV sur rendez-vous au 03 83 24 62 82 ou par e-mail à [neuves-maisons@clcv.org](mailto:neuves-maisons@clcv.org).





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON – BAINVILLE-SUR-MADON

## Les comptes de la commune âprement discutés

Réuni sous la présidence du maire, Benoît Sklepek, le conseil municipal a pris les décisions suivantes. Le taux des taxes locales reste inchangé, comme c'est le cas depuis quatorze ans. Le conseil attribue la somme de 293 € pour le transport d'une sortie des élèves de maternelle à Tipipark. Attribution des subventions à Familles rurales : 1 500 € ; à l'USVM : 1 000 € ; et au groupe de musique Les Atom's : 200 €. Approbation du compte administratif 2021 et approbation du compte de gestion 2021. Affectation des résultats 30 000 €. Report fonctionnement 351 264,05 €, report investissement 56 964,52 €.

Vote du budget 2022 : en fonctionnement, environ 1,14 million d'euros et, en investissement, environ 615 000 €. Didier Bataillard, ancien premier adjoint et tête de liste de l'opposition, s'offusque de l'augmentation de plusieurs lignes budgétaires, comme celle des salaires. Joël Dron explique : « C'est un choix politique de sacraliser et assurer certaines lignes. Une secrétaire à mi-temps doit être engagée pour remédier au surplus de travail lors de la construction du futur lotissement. Et c'est aussi un moyen de remédier aux mauvaises surprises, comme l'omission d'une année de salaire non versée à un agent en arrêt maladie. » Le

maire ajoute : « Cela a permis de faire face aux centaines d'heures supplémentaires non payées lors du dernier mandat. » Didier Bataillard conteste ce dernier point. Ressources humaines : mise en place d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, expertise et engagement professionnel (RIFSEEP). Modalité de mise en œuvre du compte épargne temps (CET). Règlement et tarifs des pâtis communaux : 30 € par an, 40 € habitants CCMM et 50 € les autres extérieurs. ■





## Conseil municipal : priorité aux chiffres

Tous les points du conseil municipal du 12 avril ont été votés à l'unanimité, dont le budget, « qui va conditionner toute la suite de l'année » a insisté le maire.

Le conseil municipal réuni dernièrement a commencé par l'étude du compte administratif 2021, qui fait apparaître un résultat global de 380 423,72 €, rigoureusement identique, comme il se doit, à celui du compte de gestion tenu par le percepteur.

Le résultat d'exploitation (excédent de fonctionnement) de l'exercice 2021 est de 527 180,46 €, qui seront versés sur le budget investissement 2022. Le maire, Daniel Lagrange, explique que les deux derniers budgets de fonctionnement ont été serrés afin de constituer des réserves pour de futurs travaux.

### Taxes foncières

Le taux des taxes foncières communales reste stable depuis 2008. Soit 58,59 % pour le foncier non bâti et 37,20 % pour le foncier bâti, constitués de 19,96 % part communale et 17,24 % part départementale. Cette

dernière ira dorénavant à la commune en remplacement de la taxe d'habitation qui, elle, reste fixée à 14,48 % pour les habitants qui y sont encore assujettis.

L'adjoint aux finances, Renaud End, présente un budget 2022 équilibré en fonctionnement à 1 796 004,72 € et déséquilibré en investissement avec un excédent de 444 832,20 €.

Afin d'engager les travaux de réhabilitation de la Brasserie communale sans ponctionner les réserves, la commune empruntera auprès de la Caisse d'épargne 251 500 € pour le financement ; opération blanche car les remboursements mensuels seront couverts par le loyer versé par le futur gérant. 231 500 € sur deux ans « relais subvention » dans l'attente du versement des subventions prévues ; et 96 600 € sur trois ans « relais TVA » pour anticiper le versement de la dotation de compensation de la TVA.

Deux nouvelles rues du parc Moselle rive gauche seront baptisées Sidney-Thomas et Alexandre-Pourcel, du nom de deux scientifiques de la sidérurgie.

Acceptation des devis du feu d'artifice du 9 juillet (3 500 €) et du traitement microbiologique des chênes contre les chenilles processionnaires, notamment au bois de Grève (2 040 €). ■



La municipalité a le projet de réhabiliter la Brasserie au bord du lac afin d'en faire un endroit prisé.





## Un conseil municipal consacré au budget

Ce lundi, Xavier Bousset, maire de la commune, a convoqué le conseil municipal pour discuter et adopter le budget du bourg. Après avoir présenté les différents points à l'ordre du jour, le premier magistrat a laissé la parole à Richard Renaudin, adjoint aux finances. Lequel adjoint a détaillé avec précision et pédagogie, sur écran numérique, les programmes et crédits de paiement

2021, le compte de gestion et le compte administratif 2021, ainsi que l'affectation des résultats de l'année passée. Il a ensuite explicité les taux d'imposition à fixer, ainsi que le budget primitif pour l'année 2022. Pour finir, Richard Renaudin a détaillé les subventions qui seront versées aux associations et divers organismes.

Tous ces points, soumis à approba-

tion, ont été adoptés. Le maire a ensuite repris la parole pour développer quelques informations en réponse aux questions diverses : projet de construction d'appartements en résidences seniors, scolarisation et hébergement pour enfants et familles venant d'Ukraine, friche commerciale Ecomarché. ■





## La taxe foncière reste stable pour 2022

L'heure était aux nouvelles délibérations lors du dernier conseil municipal axé essentiellement sur les finances. Des autorisations de programme de crédits de paiement pour 2022 ont été accordées pour permettre la réalisation de nombreux projets. Quant à la fiscalité, elle ne sera pas augmentée.

**L**e conseil municipal d'avril s'est déroulé à la salle d'honneur de l'hôtel de ville, plusieurs points étaient en délibération notamment sur les finances.

**Exercice 2021.** Ainsi, l'excédent du résultat de l'exercice 2021 de la section fonctionnement est reporté au budget 2022.

**Projets.** Des autorisations de programme de crédits de paiement pour 2022 sont accordées avec le confortement et l'aménagement de l'ancienne mine du val de fer pour 235 749 euros, 150 000 euros pour le programme petites villes de demain, 60 000 euros pour le réaménagement de l'Hôtel de ville, 20 000 euros pour la création d'une nouvelle restauration scolaire et 16 689 euros pour le

déploiement de la fibre, déploiement qui devrait être effectif et ouvert aux fournisseurs sur la totalité de la ville pour cet été.

Toutes ces sommes sont assujetties aux subventions et à l'autofinancement.

**Budget primitif.** Le budget primitif a été proposé avec 5 483 010 euros en section d'investissement et 8 328 436 euros en section de fonctionnement ; à noter une économie de plus de 440 000 euros sur le fonctionnement qui permet de réduire l'endettement tout en continuant d'investir dans la ville et d'abaisser la dette par habitant à 1 000,87 euros, dette qui devrait continuer sur cette évolution.

**Ventes.** L'ancienne gare sera cédée pour 150 000 euros pour une activité professionnelle et une vente de bois difficile d'accès est mise à prix à 1 500 euros pour 146 m<sup>3</sup>.

Tous les points ont été votés à l'unanimité.

### Les taux en question

Les taux liés aux taxes directes locales restent inchangés avec 40.62 % pour la taxe Foncières bâtie et 27.13 % pour le non bâti, à noter que les parts communales et départementales de taxe foncière sont fusionnées en compensation de la perte de la taxe d'habitation. ■





## Les taux en question

**L**es taux liés aux taxes directes locales restent inchangés avec 40,62 % pour la taxe foncière bâtie et 27,13 % pour le non bâti, à noter que les parts communales et départementales de taxe foncière sont fusionnées en compensation de la perte de la taxe d'habitation. ■





## Le conseil municipal adhère à la mission RGPD

Le dernier conseil municipal s'est réuni avec huit membres présents, quatre absents représentés par procuration et un absent sans procuration.

L'approbation du compte administratif s'est faite par 11 voix. Le maire n'a pas voté. L'approbation du compte de gestion (un travail fait par M. Marquis, de la trésorerie de Neuves-Maisons) s'est faite avec douze voix. Le vote du budget primitif 2022 a vu 12 voix se prononcer pour. Le vote des taux d'imposition 2022 aboutit à une absence de changement dans les taux pour cette année, avec 11 voix pour et une absten-

tion.

En ce qui concerne l'Office national des forêts (ONF), pour modifier le classement d'une parcelle de bois, celle-ci doit être classée en vente sur pied, à la demande de l'ONF. Le conseil doit approuver cette modification et autoriser le maire à signer tous les documents. Cela a été approuvé par 12 personnes. Les affouagistes peuvent s'inscrire dès le mois de juin.

L'autorisation de signature de convention avec le SDE54 (syndicat départemental d'électricité de Meurthe-et-Moselle) concerne les

travaux de la rue de Nancy, des ruelles du Bac et Vergeron, ainsi que les travaux d'enfouissement des réseaux correspondants, afin d'obtenir une participation financière. Douze conseillers ont voté pour. L'adhésion à la mission RGPD (règlement général sur la protection des données) proposée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-Moselle, avec désignation d'un délégué à la protection des données, a été adoptée par 12 voix pour. Délégué proposé et accepté : Pascal Audureau. ■



## Diminution symbolique du taux de la taxe foncière

Au dernier conseil municipal, les élus ont approuvé les comptes 2021 et le budget primitif 2022, avec quatre abstentions des conseillers de la minorité. Il a notamment été décidé de baisser (un peu) les taxes foncières.

Le conseil municipal a été caractérisé par des chiffres. Pour 2021, il apparaît un excédent de fonctionnement cumulé de 257 167 €, un déficit d'investissement de 61 919 € et des restes à réaliser de 159 620 €. L'excédent reporté est donc de 35 628 €.

Le budget primitif 2022 s'équilibre en fonctionnement à 1 856 800,45 euros et en investissement à 1 445 438 euros. La capacité d'autofinancement de la commune est de 156 000 euros. Jérémie Houssay, au nom de la minorité, s'est interrogé sur « ce resserrement des résultats et sur la capacité à investir dans les prochaines années », car il est prévisible que les dotations n'iront pas à la hausse. Le maire, André Bagard, pointe les efforts d'économies effectués dans tous les domaines, y compris un départ en retraite non remplacé. Il a souligné que pour 2022, les charges

de personnel intègrent sept mois de rémunération en tuilage de la future remplaçante d'Émile Henning. « Il est difficile de se projeter dans l'avenir, mais la municipalité sera prudente dans ses investissements. » Les travaux prévus restent à l'ordre du jour : parking de la ruelle Goutte, éclairage public, chaudières de l'école maternelle et de la mairie, citypark, cimetière, salle de l'harmonie municipale, etc.

### « Situation critique »

À la demande du maire, le taux de la taxe sur le foncier bâti baisse symboliquement de 34,61 % à 34,50 %. « Pour marquer mon intérêt envers les habitants, en raison de la situation critique pour nous tous avec l'augmentation des valeurs locatives (+ 3,4 %), des taux de la communauté de communes (+2,5 %), du prix du m<sup>3</sup> d'eau (+0,30 €), des carburants, des

produits d'alimentation. »

D'autres points ont été adoptés : financement de la tranche optionnelle de l'étude pour la restauration de l'orgue de l'église (13 922 € subventionnables à 50 % du HT) ; avenant à la convention des Francas, qui passe de 55 000 € à 43 297 €, en raison de leur suppression d'une prestation. Enfin, ouverture d'une terrasse devant la boulangerie. ■



Le conseil municipal a autorisé l'ouverture d'une terrasse devant la boulangerie selon des modalités qui doivent être fixées.





## Taxes foncières : les taux en vigueur, les mêmes depuis 2010, reconduits

**B**eaucoup de chiffres à étudier lors de la dernière séance du conseil municipal, qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> avril.

■ Le compte de gestion 2021, le compte administratif 2021 et l'affectation des résultats ont été approuvés.

■ Les tarifs 2022 pour le cimetière ont été validés : concessions 15 ans à 120 €, 30 ans à 220 € ; columbariums 15 ans à 500 €, 30 ans à 800 € ; columbarium Globe 15 ans à 600 € ; 30 ans à 900 € ; cases cinéraires Marguerite idem Globe ; jardin du souvenir-dispersion des cendres à 30 €.

■ Locations verbales de terrains et occupations du domaine public

2022 : AC-673 20 €/an et C-183-184-185 100 €/an ; forfait journalier de 50 € pour un véhicule de plus de 3 T 5 et 20 € pour véhicule de moins de 3 T 5.

■ Tarifs 2022 des publicités dans le journal municipal : de 1/16 de page 48 € à 1 page 234 €.

■ Participation aux accueils de loisirs 2022 versée à la MJC des Castors, porteur du projet : elle est fixée à hauteur de 3,50 € par enfant et par jour.

■ Office national des forêts : le programme d'actions 2022 est validé pour un montant de 3 130 € HT.

■ Subventions aux associations :

les propositions détaillées ont été acceptées, dont celles au comité des fêtes de 2 500 €, à la MJC des Castors « Conseil des jeunes » de 500 € et au CCAS de 7 000 €.

■ Taxes 2022 : les taux en vigueur (foncier bâti 37,39 % et foncier non bâti 39,60 %) sont reconduits.

■ Indemnités Groupama suite à sinistres : elles sont acceptées pour les montants de 332,64 €, 109,44 €, 298,56 € et 495,69 €.

■ Budget primitif 2022 : en fonctionnement équilibré en dépenses et recettes à 1 053 309,14 €, en investissement équilibré à 380 953,37 €. ■

